

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

Maître d'ouvrage :

Commune de BÉNODET

Mairie de Bénodet

Place du Général de Gaulle – 29 950 BÉNODET

Tel: 02 98 57 05 46 – fax: 02 98 57 07 32 – mairie@benodet.fr

VILLE DE
BÉNODET

Maître d'œuvre :

Commune de BÉNODET

Mairie de Bénodet

Place du Général de Gaulle – 29 950 BÉNODET

Tel: 02 98 57 05 46 – fax: 02 98 57 07 32 – mairie@benodet.fr

Objet du marché :

CHAUDIÈRE GAZ ECOLE MATERNELLE KERNEVEZ

Procédure :

Marché sur procédure adaptée

en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Remise des offres :

Date limite de réception : **mercredi 26 juillet 2017**

Heure limite de réception : **11 h**

Lieu de réception : **Mairie de Bénodet**

Place du Général de Gaulle – 29950 Bénodet

Article 1. Objet et Forme du marché

1-1-Objet du marché

Le présent marché concerne les travaux de remplacement de la chaudière fioul de l'école maternelle de Kernevez à Bénodet, par une chaudière gaz.

1-2-Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

1-3-Localisation du marché

Commune de Bénodet – Ecole maternelle de Kernevez Avenue de la Mer

Article 2. Condition de la consultation

2-1-Décomposition

La présente consultation fait l'objet d'une seule tranche de travaux et en un lot unique.

2-2-Complément à apporter au C.C.T.P.

Si l'entrepreneur choisit une solution technique différente de celles proposées au C.C.T.P., il devra compléter le C.C.T.P. en indiquant les caractéristiques techniques du matériel (notice technique à joindre à l'offre).

2-3-Variantes et options

Néant

2-4-Délai d'exécution

Les travaux pourront commencer **en juillet 2017** dès la notification et être terminés pour **fin septembre 2017**. Le délai des travaux est à fixer dans l'acte d'engagement et sera un critère pour l'attribution du marché.

2-5-Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune protestation à ce sujet. Si, cependant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-6-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2-7-Modalités d'attribution

Les marchés pourront être conclus avec un seul et même titulaire (entreprise unique ou groupement d'entreprises solidaires, ou conjoint avec mandataire solidaire) ou avec plusieurs titulaires différents. Chaque marché sera attribué au candidat, dont l'offre formellement recevable se révélera être économiquement la plus avantageuse, compte tenu des critères énoncés ci-après à l'article concerné du présent document.

Article 3. PRESENTATION DES OFFRES

Le Dossier de Consultation est remis gratuitement à chaque candidat en un seul exemplaire.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

L'unité monétaire sera l'€uro.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

3-1-Modalités de retrait du dossier de consultation

Le Dossier de candidature sera à retirer auprès de :

Mairie de Bénodet
Place du Général de Gaulle
29950 BENODET
Tel: 02 98 57 05 46 – fax: 02 98 57 07 32
clecleach@orange.fr

Il est également téléchargeable gratuitement sur le site amf29 .

3-2-Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le règlement de consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses techniques particulières
- Le cahier des clauses administratives particulières

3-3-Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée.

L'enveloppe contiendra les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Attestations et certificats prescrits par les articles 43, 44, 48, 50 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les certificats et déclarations fiscales pourront être remplacés par une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat.

Cette déclaration permettra au candidat de justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales. Dans le cas où une telle déclaration serait fournie par le candidat, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans le délai de huit jours à compter de la notification de sa désignation par le pouvoir adjudicateur, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

Le candidat établi dans un État membre de la communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine selon les mêmes modalités que celles prévues pour un candidat établi en France.

Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu dans ledit pays à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays.

- Les références pour des prestations similaires récentes avec, pour chacune d'elles, le certificat de capacité indiquant la nature des prestations et le montant financier de l'opération.
- L'acte d'engagement (A.E), complété, daté, signé et apposé du cachet du candidat.
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification
- Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.
 - les indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement les références des fournisseurs correspondants,
 - un programme d'exécution des ouvrages, indiquant de façon sommaire, la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier,
 - des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés,

- L'acte d'engagement dûment rempli et signé
- Le règlement de consultation

3-4- Conditions d'envoi ou de remise de l'offre

L'offre sera transmise sous pli cacheté

Elle portera les mentions suivantes :

« Offre pour le remplacement de la chaudière Ecole Kernevez Bénodet»

« Ne pas Ouvrir »

Candidat :

L'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à :

Mairie de Bénodet

A l'attention de M. Le Maire

Place du Général de Gaulle

29 950 BENODET

avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent dossier ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à la première adresse susvisée, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Site de publication: amf29.fr/

La date limite de remise des offres est fixée au mercredi 26 juillet 2017 à 11h

Article 4. Jugement des Offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les critères suivants seront utilisés pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères ci-dessous:

- 1) Prix des prestations (50%)
- 2) Valeur technique (40%)
- 3) Délai (10%)

1) Le prix des prestations

Le critère « prix des prestations » sera noté de la manière suivante :

- L'offre la moins disante aura la note maximale de 70,
- Les autres offres se verront attribuer une note proportionnelle au montant de leur prestation en se référant au montant de l'offre la moins disante et calculée selon la formule ci-dessous :

$$\text{Note de l'offre A} = 50 \times \frac{\text{montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre}}$$

2) Valeur Technique

Le critère « références » sera noté ainsi :

- si l'offre est conforme aux attentes demandées, elle aura une note de 40.

3) Délai

Le critère « délai » sera noté ainsi :

- si l'offre est conforme aux attentes demandées, elle aura une note de 10.

Article 5. Renseignement d'ordre Juridique, Economique, Financier et Technique

5-1-Sous-traitance

La sous-traitance est soumise à l'acceptation de la Personne Publique. Dans le cas où la sous-traitance serait envisagée au moment de la remise de l'offre, les candidats devront remplir l'acte de sous-traitance qui sera annexé à l'Acte d'Engagement.

5-2-Modalités de paiement et nature des prix

Les paiements se feront sur présentation de situations mensuels et le solde en fin de travaux.

Le délai administratif de paiement des acomptes et du solde est de 30 jours. Le montant du marché est conclu à un prix ferme et définitif, non révisable et non actualisable.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie ni de caution bancaire pour cette opération.

5-3-Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

- Renseignements techniques s:

Mairie de Bénodet
Place du Général de Gaulle
29950 BENODET
Tel: 02 98 57 05 46 – fax: 02 98 57 07 32
travaux@benodet.fr